Image not found or type unknown

Exigibilité des loyers en période Covid

Par **JPM22**, le **05/07/2022** à **18:40**

Bonjour,

Votre contribution sur l'exigibilité des loyers pendant la période de crise sanitaire Covid porte sur des résidences de tourisme.

Le même raisonnement est-il applicable pour un hôtel ?

Les bailleurs ont-ils également d'exiger à 100% les loyers non réglés à l'initiative unilatérale du locataire, sans aucun accord ni implicite, ni explicite ?

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **06/07/2022** à **08:41**

Bonjour,

[quote]
Les bailleurs ont-ils également d'exiger à 100% les loyers non réglés à l'initiative unilatérale du locataire, sans aucun accord ni implicite, ni explicite ?

[/quote]
De quel type de bail parlez-vous ? Habitation ou professionnel ?

Par **JPM22**, le **06/07/2022** à **09:04**

Il s'agit d'un bail professionnel d'hôtel

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés